



Possibilités d'économies concernant les primes de l'assurance-maladie

- **Comparez les primes** à l'adresse www.priminfo.ch. L'étendue des prestations de l'assurance de base est la même partout et les caisses-maladie sont toutes obligées de vous accepter sans réserves et sans examen préalable. Vous pouvez choisir deux caisses-maladie différentes pour l'assurance de base et l'assurance complémentaire. Vous avez jusqu'au 30 novembre pour résilier l'assurance de base.
- **Choisissez un modèle d'assurance alternatif** (p. ex. modèle du médecin de famille ou de télémédecine).
- **Optez pour une franchise plus élevée** après avoir évalué le risque financier que vous prenez si vous tombez gravement malade.
- **Supprimez la couverture en cas d'accidents de votre contrat** si vous travaillez au minimum 8 heures par semaine et que votre employeur vous assure contre les accidents professionnels et non professionnels au sens de la loi sur l'assurance-accidents (LAA).
- **Suspendez l'assurance de base** lors du service militaire s'il dépasse une durée de 60 jours consécutifs.
- **Etudiez d'autres options de rabais** (p. ex. rabais de famille).

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la Confédération (www.priminfo.ch) ou vous adresser directement aux assureurs-maladie. Nous vous souhaitons une bonne santé.